

Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

2009/0089(COD) - 11/04/2011

Le Conseil a examiné l'état d'avancement des travaux en vue de la création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (comme le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II), le système d'information sur les visas (VIS) et EURODAC).

Sur ce dossier, le Conseil a l'intention de parvenir à un accord en première lecture avec le Parlement européen avant l'été.